

SOCIÉTÉ ANONYME
DE L'USINE DU LAMENTIN

au Capital de 36.000.000 de francs

R. C. Fort-de-France N° 63

RAPPORT

présenté

A l'Assemblée Générale des Actionnaires

du 15 Juin 1953

sur les Comptes de l'Exercice 1951-1952

Imprimerie ABSALON
MARTINIQUE
1953

CO39/091

SOCIÉTÉ ANONYME
DE L'USINE DU LAMENTIN

au Capital de 36.000.000 de francs

R. C. Fort-de-France N° 63

RAPPORT

présenté

A l'Assemblée Générale des Actionnaires
du 15 Juin 1953

sur les Comptes de l'Exercice 1951-1952

Messieurs les Actionnaires,

Conformément à nos Statuts et à la loi, nous avons l'honneur de vous présenter les comptes de l'Exercice clos le 31 Octobre 1952.

Les dégats occasionnés par le cyclone de Septembre 1951 ont été beaucoup plus considérables qu'ils n'avaient été tout d'abord estimés. Cannes plantées et premiers rejets coupés, déjà grands en Septembre 1951, avaient été arrachés, brisés par le vent et étaient devenus la proie des rats et des insectes.

D'une récolte estimée 62.000.000 de kg en Février 1952, quelques jours avant la mise en route, il n'a été réalisé que 44.442.000 kg d'où un déficit de 30 % environ sur la récolte totale.

Sur nos propres propriétés le déficit de 25 % a augmenté considérablement notre prix de production et nous a laissé la perte de 17.000.000 de fr qu'accuse notre Bilan.

Au point de vue industriel les cannes dites ratées ou piquées par les insectes ont gâté la Fabrication et permis seulement un rendement de 6,90 %.

Au 31 Octobre 1952, la Balance du Compte Fabrication présentait un crédit de fr	27.239.480
Nous avons dû payer, suivant Protocole, à tous les Fournisseurs une somme de Fr	28.976.569
portant ainsi à <u>Fr: 4.069</u> - la tonne de canne	
d'où une perte de Fr	1.737.089

Depuis, nous avons encaissé pour :

Plus value sur Sucres	363.697
Plus value sur Rhums restant au 31-10-52 et fabriqués avec mélasse en stock ainsi qu'un solde de rhum de l'Exercice 1951	3.106.409
à ajouter :	
Montant des droits à l'Exportation disponibles de l'année 1952 à affecter aux Rhums 1953, soit : 93.298 l. à <u>Fr : 40</u>	3.731.920
Total	7.202.026

De cette somme, il y a lieu de déduire pour paiements aux Fournisseurs, paiement de la Taxe à l'achat des cannes et Frais divers, Fr	4.643.005	2.559.021
--	-----------	-----------

Bénéfices industriels	821.932
---------------------------------	---------

Part revenant aux Propriétés de l'Usine sur ce règlement	1.801.812
ce qui ramènerait la Balance du Compte de Profits et Pertes de Fr	19.492.164
à Fr	17.690.352

En terminant ce rapport, il peut nous être permis de vous indiquer que la récolte 1953 s'est enlevée dans de meilleures conditions et que nous avons tout lieu d'espérer une amélioration des résultats.

Lamentin, le 11 Mai 1953

Les Administrateurs :

LÉON DUCHAMP de CHASTAIGNE

JACQUES DUCHAMP de CHASTAIGNE

Dépenses

Compte de

Sucres

Achat 44.442.590 kg de cannes à Fr : 3.417		151.860.330
Main-d'œuvre de Fabrication	8.472.613	
Réparation et Entretien	21.459.509,88	
« « Voies ferrées	6.683.713,80	
« « Wagons	1.747.709	
« « Embarcations	1.622.753	
Transports cannes	7.485.859,96	
Transports divers	3.192.953	
Morne Cabri	2.591.594	
Frais généraux	9.380.571,73	
Cuiseurs Etrangers	699.822	
Electricité	999.870	
Approvisionnements	13.557.419,40	
Assurances	718.166	
Charges sociales	11.401.209	
Intérêts et Escompte	7.595.114	
Amortissements	4.150.534	101.759.411,77

Rhums

Main-d'œuvre de Distillation	942.197	
Réparations et Entretien	360.164	
Frais généraux	640.440	
Ammoniaque	35.206	
Combustible	2.665.350	
Approvisionnements	655.473	5.298.830
		258.918.571,77
Balance		27.239.480,23
		286.158.052

Paiement de cannes à effectuer selon Protocole,
soit Fr : 652 par tonne 28.976.569

Fabrication

Recettes

Sucres

28.252 q	Exportés, réalisés	Fr :	182.144.317	6.447,23
2.356 q	Cons. locale, réalisés	Fr :	17.515.812	7.434,45
60 q	Usages indust. «	«	449.983	7.499,-
51 q	en magasin, estimés	«	374.850	7.390,-
30.719 q	réalisés	«	200.484.962	
	Plus value sur Sucres 1951		1.126.557	201.611.519

Rhums

549.992 l	Exportés, réalisés	Fr :	54.861.177	
9.192 l	Cons. locale «	Fr :	649.614	
162.992 l	en magasin, vendus à livrer		16.136.208	
722.176 l	fabriqués au 31-10-1952		71.646.999	
	Cession Droits Cont. C. L.		1.400.000	73.046.999

Sirops

130 l	vendus		6.250	
219.000 l	en bacs, soit 131.000 l de rhum			
	dont : 97.461 l (Solde Contrat)		9.648.639	
	33.539 l estimés		1.844.645	11.499.534

286.158.052,

A nouveau au 31 Octobre 1952 27.239.480,23

Balance (Pertes) 1.737.088,77

28.976.569

Doit**Profits**

Balance des Propriétés au 31 Octobre 1952	30.995.753
Somme à encaisser sur règlement de Fr : 652	11.471.353

19.524.400

et Pertes

Avoir

Dividendes Actions Usine de Beauport	16.236
« « de N/ Société	16.000
	<hr/>
	32.236
Balance	19.492.164
	<hr/>
	19.524.400
	<hr/> <hr/>

Actif**Bilan de l'Usine du Lamentin**

Immobilisations :		
Propriétés	22 000.000	
Matériel divers	43.631.124	
Constructions	4.117.779	69.748.903
Actions de N/ Société		7.000
Actions Usine de Beauport		5.995,75
Matériel Agricole		12.994.457,86
Approvisionnements		46.408.762,38
Denrées à réaliser 1951		7.295.170
Denrées à réaliser 1952		29.404.342
Débiteurs divers		30.741.120,78
Caisse		1.934.982,90
Résultats Exercice		1.737.088,77
Profits et Pertes		19.492.164
		<hr/>
		219.769.987,44
		<hr/>

arrêté au 31 Octobre 1952

Passif

Capital Social	36.000.000
Réserves	2.400.000
Fonds de faisance valoir	719.791,68
Provision pour achats d'approvisionnements	1.735.168,61
Créditeurs divers	144.915.626,15
Cannes à régulariser	17.505.216
Amortissements	14.485.450
Report Exercice 1951	2.008.735

219.769.987,44

SOCIÉTÉ ANONYME DE L'USINE DU LAMENTIN

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Messieurs,

Conformément au mandat reçu de votre dernière Assemblée Générale, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'examen que nous avons fait des opérations de votre Société pendant l'exercice 1952.

Nous avons obtenu de votre direction tous les éléments utiles à l'accomplissement de notre mission, et les documents comptables relatifs à cet exercice nous ont été remis dans les délais légaux.

Les comptes qui vous sont présentés sont conformes aux livres et le bilan reflète sincèrement la situation de votre société. Nous estimons que vous pouvez les approuver et donner à l'administrateur décharge de sa gestion.

Fort-de-France, le 19 Février 1953

*Signé: GEORGES ASSELIN
HENRI LITTÉE*

*Signé: J. ROSEAU
Agréé par la Cour d'Appel de la Martinique*

SOCIÉTÉ ANONYME DE L'USINE DU LAMENTIN

R A P P O R T

sur les opérations prévues par l'article 40
de la loi du 24 Juillet 1867

Messieurs,

Lors de votre dernière Assemblée Générale vous avez renouvelé à votre administrateur les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867.

En vertu de ces autorisations, votre société a traité des achats de cannes dans lesquels l'Administrateur avait un intérêt personnel direct.

Ces opérations qui entrent dans le cadre normal de l'activité n'appellent aucune observation de notre part.

Fort-de-France, le 19 Février 1953

Signé: J. ROSEAU

Agréé par la Cour d'Appel de la Martinique

SOCIÉTÉ ANONYME DE L'USINE DU LAMENTIN

RÉSOLUTION

L'Assemblée donne acte au Conseil d'Administration qu'il lui a été rendu compte des opérations prévues par l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867.

Elle approuve ces opérations et renouvelle à l'Administrateur les autorisations prévues par la loi.

Handwritten scribbles in purple ink, including a large circular mark and several vertical lines.

